



Du blé au blé

Avec DIMÉO Énergie, diversifiez vos revenus grâce à la revente d'électricité photovoltaïque, en toiture ou avec la construction de bâtiment.

DIMÉO ÉNERGIE

Qui sommes-nous ?

Quelques chiffres clés



+50 MWc
installés



+800 installations
dans toute la France



30 M€ de chiffre
d'affaires en 2024

Fondé en 2018, DIMÉO Énergie a un seul objectif : Démocratiser l'énergie solaire pour tous les professionnels.

Avec notre expertise et notre approche sur mesure, nous vous aidons à transformer le soleil en une source de revenus durables, tout en réduisant votre empreinte carbone.

Acteur majeur de l'énergie solaire, nous anticipons les évolutions du secteur pour vous offrir des solutions adaptées, qui répondent à vos besoins actuels, mais aussi à ceux de demain.

Nous vous accompagnons de A à Z dans vos projets solaires.

Notre périmètre d'intervention

Le soleil est une source d'énergie aussi propre que rentable.

Chez DIMÉO Énergie, on est convaincu que tous les agriculteurs et exploitants devraient y avoir accès.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous élargissons notre présence via des agences locales réparties sur l'ensemble du territoire. L'idée ? Apporter notre savoir-faire et notre expertise dans toute la France, au plus proche de votre exploitation.

 Angers

 Brive-la-Gaillarde

 Bordeaux

 Nancy

 Auxerre

 Montluçon

 Lyon
Siège Social

Avec DIMÉO Énergie, valorisez votre exploitation grâce au solaire



Notre bureau d'études s'adapte à vos besoins

DIMÉO Énergie dispose de son propre bureau d'études en interne pour vous proposer une analyse technique et financière sur mesure. L'analyse porte sur l'évaluation de votre productible photovoltaïque. Nous tenons compte de votre géolocalisation, de l'exposition de l'installation, de l'ensoleillement du site, et nous intégrons l'ensemble des paramètres techniques qui peuvent impacter l'évolution de la production photovoltaïque (vieillesse des modules, encrassement...).

Garantie perte de production

La rentabilité de votre projet repose sur l'évaluation de votre productible photovoltaïque, que ce soit en autoconsommation ou en réinjection réseau. Fort de son expertise, DIMÉO Énergie s'engage à vos côtés et garantit l'ensemble des volumes annoncés dans le cadre de votre analyse technique et financière.

Sécurité et visibilité

Nos installations intègrent des technologies garantissant un contrôle en temps réel de votre production énergétique. Conformes aux normes de sécurité et d'assurances les plus exigeantes, elles assurent la durabilité et la sécurité de votre investissement.

Nos offres clés en main

Vente totale d'électricité

Devenez producteur d'électricité grâce à une centrale solaire en toiture. La totalité de votre production photovoltaïque a vocation à être réinjectée sur le réseau. Revendez l'électricité à EDF OA dans le cadre d'un contrat d'achat et bénéficiez d'un tarif fixé sur 20 ans.

- ✓ **Les avantages pour vous : un revenu complémentaire pendant 20 ans offrant ainsi une sécurité financière.**

Rénovation de toiture

L'entretien et la rénovation d'une toiture est un centre de coûts important pour les propriétaires. Intégrer un projet photovoltaïque dans le cadre d'un désamiantage ou d'une rénovation constitue une source de financement supplémentaire pour votre projet de rénovation.

- ✓ **Les avantages pour vous : des coûts de travaux en partie absorbés par la pose de panneaux solaires.**

Construction de bâtiment

Grâce au photovoltaïque, financez la construction d'un nouveau hangar ou bâtiment agricole adapté à vos besoins. L'exploitation de l'énergie solaire vous permet d'amortir le coût du bâtiment. Nous vous proposons des solutions clés en main avec nos partenaires de confiance.



- ✓ **Les avantages pour vous : un bâtiment adapté à utiliser librement pour votre activité.**

Autoconsommation et vente de surplus

Produisez votre électricité grâce aux panneaux photovoltaïques. Consommez-la directement et revendez le surplus au réseau via un contrat d'obligation d'achat garanti sur 20 ans avec EDF OA.

- ✓ **Les avantages pour vous : réduction de vos dépenses énergétiques, stabilité face aux prix de l'énergie et une démarche tournée vers l'agriculture durable.**



Quels sont les avantages pour vous?



- ✓ **Valorisation de votre patrimoine :** Valorisez votre patrimoine foncier existant en exploitant les surfaces déjà disponibles.
- ✓ **Bénéfices garantis :** profitez de conditions avantageuses et bénéficiez de revenus complémentaires et durables.
- ✓ **Solutions clés en main :** DIMÉO Énergie prend en charge toutes les démarches administratives. Vous n'avez qu'à récolter les fruits de votre nouvelle source d'énergie et/ou jouir de votre bâtiment.
- ✓ **Transition énergétique :** contribuez à une agriculture durable, en intégrant des solutions énergétiques vertes qui soutiennent l'avenir de votre exploitation.

Le + de DIMÉO Énergie

Nous renforçons la sécurité de votre projet, en apportant une garantie sur les volumes de production de votre installation photovoltaïque.

Comment se déroule un projet photovoltaïque en vente totale ?



CONSULTATION

Nous identifions les opportunités solaires adaptées à vos besoins.



ÉTUDE DE RENTABILITÉ

Nous analysons la viabilité de votre projet.



DÉMARRAGE DU PROJET

Signature du devis et premier acompte.



VALIDATION DES HYPOTHÈSES TECHNIQUES

Nous effectuons une visite technique et un drone de votre site.



EXPLOITATION ET MAINTENANCE

Nous garantissons le bon fonctionnement et la maintenance continue de l'installation solaire.



RACCORDEMENT ENEDIS

Suivi jusqu'au raccordement et accompagnement à la contractualisation avec EDF OA.



DÉPLOIEMENT DE L'INSTALLATION

En fonction des délais de travaux prévus par ENEDIS.



GESTION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Nous nous occupons des autorisations nécessaires et de la demande de raccordement.

Questions fréquemment posées

Dois-je être propriétaire pour recourir au photovoltaïque ?

Oui, il est nécessaire d'être propriétaire de votre terrain et/ou de votre bâtiment pour tout projet photovoltaïque.

Comment sont recyclés les panneaux photovoltaïques ?

Actuellement, plus de 95% des composants d'un panneau photovoltaïque sont recyclables. Leur durée de vie est de plus de 40 ans, sans utilisation de métaux ou terres rares.

Est-ce que DIMÉO Énergie intervient en cas de panne ou de besoin spécifique ?

Dans le cadre de notre contrat de maintenance, nous intervenons pour rétablir le bon fonctionnement de la centrale.

Comment est fixé le prix de rachat de l'électricité produite ?

Le tarif d'achat photovoltaïque est réglementé par la Commission de Régulation de l'Énergie. Cette commission fixe tous les trimestres le prix auquel l'électricité issue du photovoltaïque est vendue auprès du fournisseur d'énergie. Ce tarif est bloqué pour 20 ans au moment de la demande de raccordement.

L'installation de panneaux photovoltaïques est-elle soumise à la taxe foncière ?

Non, d'après l'article 1382 du Code général des impôts (CGI), les installations photovoltaïques sont exonérées de taxe foncière.



DIMÉO Énergie

Bâtiment Terra Park
51 rue Berty Albrecht
69 500 BRON

Déjà client ?

T. 04 28 29 88 52

Plus d'informations ?

T. 04 51 42 07 96

www.dimeo-energie.fr



LA GARANTIE
DU SOLAIRE
SUR MESURE